FC107128/AMP/2024/CIPM-TONGA/CHRONO/DAT/04/02/24

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix –Travail-Patrie

REGION DE L'OUEST

DEPARTEMENT DU NDE

COMMUNE DE TONGA

SECRETARIAT GENERAL
.....
SERVICE DES MARCHES

BP : 46 TONGA

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

WEST REGION

DE DIVISION

TONGA COUNCIL

GENERAL SECRETARY
.....
MARKET SERVICE

PO BOX : 46 TONGA

DECISION MUNICIPALE N°30 /DM/C-TGA/SM/2024 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DIX (10) BOUTIQUES AU MARCHE CENTRAL DE TONGA

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE TONGA,

VU la Constitution ;
VU la N° 2019/024 du 24 décembre 2019 portant code général des collectivités territoriale décentralisées ;
VU le Décret N°2001/048 du 23 Février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics, modifié et complété par le décret N°2018/190 du 02 Mars 2018 ;
VU le Décret N°2010/0239 à 2010/0247 du 26 Février 2010 portant modalités d'exercice de Certaines Compétences transférées par l'Etat aux communes ;
VU le Décret N° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant code des marchés Publics ;
VU l'Arrêté N° 0204/A/MINMAP du 03 Juillet 2018 portant création des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès des Communautés Urbaines, Communes et Communes d'Arrondissement ;
Vu l'arrêté **N°000118/A/MINDDEVEL** du **03 Mars 2020** constatant l'élection du Maire et des adjoints aux Maire à l'issue du scrutin municipal du **9 Février 2020** dans la Commune de Tonga, Département du Ndé, Région de l'Ouest ;
VU la Décision N°00000157/CAB/MINMAP du 15 Mars 2019 portant nomination des Présidents de Commission Internes de Passation des Marchés auprès des Communes et Communes d'Arrondissement ;
VU la décision municipale N° 04/DM/C-TGA/SG/2020 du 04 Avril 2024 portant constatation de la commission Interne de Passation des marches auprès de la commune de Tonga ;
Considérant : le DAO N°04 BIS/AONO/PR/MINMAP/SG/DRO/DDNDE/CIPM/C.TGA/ 2024 DU 06 FEVRIER 2024
Considérant : le procès-verbal de la session du 10 Mai 2024 de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics de la Commune [illegible]
Considérant : la lettre de proposition du président de la CIPM de Tonga en date du 28 Juin 2024 ;
Considérant la nécessité de service

DECIDE:

ARTICLE 1er : l'entreprise **VICTORY ENTERPRISE BP:5185 Tel:677 51 28 72 /661 12 94 49** est déclarée adjudicataire de la lettre-commande relative à l'appel d'offre national ouvert suscité pour les travaux de Construction d'un Hangar marchant et d'un bloc latrine dans la commune de Tonga.

ENTREPRISE	MONTANT EN FCFA		DELAIS	REGIME	NOTE	RANG
	HTVA	TTC				
VICTORY ENTERPRISE BP:5185 Tel:677 51 28 72 661 12 94 49	41 928 721	50 000 000	04(Quatre) MOIS	REEL	26/26 Soit 100%	1er

ARTICLE 2 ; la présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera./.

Ampliations :
- MINMAP/NDE,
- ARMP/OUEST,
- INGENIEUR DU MARCHE
- CHRONO/ARCHIVES

01 JUIL 2024

LE MAIRE,
(MAITRE D'OUVRAGE)